

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 15 Décembre 2016 à 20 h 30**

Date de la convocation : 07/12/2016

Date d'affichage : 07/12/2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	19	23

L'an deux mille seize, le quinze décembre, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis à la Mairie de Balbigny sous la présidence de Monsieur DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 07/12/2016.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M. DUPIN Gilles, Maire – Mme DUFOUR Françoise – Mme GARNIER Michèle — Mme Joëlle LYONNET – M. PADET René – M. JONINON Pierre – M. BOIGNE Alain – M. BOULOGNE Jérôme – M. GALICHET Éric — Mme TRIOMPHE Christine- Mme GOUPY Janine –M. PONCET Marc – Mme FERRE Odile – Mme OLIVIER Irène – M. LAMURE Christophe –M. YENIL Etienne – Mme BOULIN Nicole - M. THOMAS André (est arrivé à 20h45) –Mme CHABANNE Christelle

M. BERTRAND Jérémy a donné pouvoir à M. JONINON Pierre

Mme DURON Josette a donné pouvoir à Mme TRIOMPHE Christine

M. JACQUET Jacky a donné pouvoir à M. BOIGNE Alain

Mme TISSOT Françoise a donné pouvoir à Mme Joëlle LYONNET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHABANNE Christelle

- *Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 08/11/2016*

Monsieur JONINON Pierre précise que la concession d'usage temporaire ne concerne que Monsieur DIMIER Julien et non plus DIMIER Raymond (parti en retraite)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- *Approbation des déclarations d'intention d'aliéner*

Le conseil municipal prend acte :

N° d'ordre	Date Dépôt	demandeur (Notaire) Nom et adresse	N° Parcelle	Surface en m²	Vendeur	acquéreur Nom et adresse	Avis du Maire sur DPU (oui/non)	Adresse
201508	10/11/2016	Me DA SILVA Philippe 1 Place de la République 42170 SAINT JUST ST RAMBERT	C3584 et C3585	1107	PETIT Eric et Corentin	SILVERSTOV Youri	NON	Clos Vernay tranche 1
201509	10/11/2016	Me Nathalie VIRICEL Notaire 5 rue de St Etienne - BP 17 42510 BALBIGNY	C1351	90	PONSARD	SCI DAFFORT IMMOBILIER	NON	Place Balbinus

A. INTERCOMMUNALITE

1. Election des délégués communautaires à Forez Est

CONSIDERANT que le nombre de sièges total pour le futur EPCI issu des règles de droit commun de l'article L5211-6-1 est de 79 sièges,

CONSIDERANT qu'en conséquence la commune de Balbigny disposera au sein du conseil communautaire de l'EPCI « « Forez-Est » **de 3 sièges**,

CONSIDERANT qu'il convient ainsi de procéder à l'élection des futurs conseillers communautaires,

CONSIDERANT que la répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne,

CONSIDERANT que la liste suivante a été déposée :

- M. DUPIN Gilles / Mme DUFOUR Françoise / M. GALICHET Éric

Après en avoir délibéré, PROCEDE à l'élection des conseillers communautaires du futur établissement public de coopération intercommunale « Forez-Est »

Nombre de votants : 23

Bulletins blancs : 5

Bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 17

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 7.66 (23/3)

Les trois délégués communautaires désignés par le conseil municipal avec 100% des suffrages exprimés sont :

- M. DUPIN Gilles / Mme DUFOUR Françoise / M. GALICHET Éric

L'élection du Président de Forez Est est prévue le 10 janvier 2017 à Feurs.

B. FINANCES

2. Décisions modificatives budgétaires

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la décision modificative n°4 du budget assainissement :

Dépenses de fonctionnement : (chapitre 042) compte 6811 : +10 000 €

Recettes de fonctionnement : (chapitre 023) compte 023 : - 10 000 €

Recettes d'investissement : (chapitre 021) compte 021 : - 10 000 €

Recettes d'investissement : (chapitre 040) compte 2803 : + 10 000 €

Où cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°4 du budget assainissement.

Vu la décision du Maire du 07/12/2016 concernant la DM4 du budget communal,

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la décision modificative n°5 du budget communal :

Dépenses de fonctionnement : (chapitre 042) compte 6811 : + 19 000 €

Recettes de fonctionnement : (chapitre 023) compte 023 : - 19 000 €

Recettes d'investissement : (chapitre 021) compte 021 : - 19 000 €

Recettes d'investissement : (chapitre 040) compte 28031 : + 19 000 €

Où cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°5 du budget communal.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la décision modificative n°3 du budget Chanlat :

Recettes de fonctionnement : (chapitre 042) compte 71355 : + 3 000 €

Recettes de fonctionnement : (chapitre 70) compte 7015 : - 3 000 €

Dépenses d'investissement : (chapitre 040) compte 3555 : + 3 000 €

Recettes d'investissement : (chapitre 16) compte 1641 : + 3 000 €

Où cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°3 du budget Chanlat.

3. Choix de l'organisme bancaire pour l'emprunt de la station d'épuration

Descriptif de la demande :

- Réhabilitation de la station d'épuration de Balbigny
- Budget Assainissement
- Montant de l'emprunt : 500 000 €
- Durée : 20 ans
- Périodicité des versements : Trimestrielle
- Taux fixe

Résultat de la consultation :

- Crédit Mutuel : taux à 1.30 % (500€ frais de dossier)
- Crédit Agricole : taux à 1.61 % (500€ frais de dossier)
- Caisse d'Epargne : taux à 1.61 % (500€ frais de dossier)

Où cet exposé, le conseil municipal retient à l'unanimité le choix de l'organisme bancaire du crédit mutuel pour l'emprunt de la station d'épuration et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de prêt.

4. Avenant n°2 avec Eurovia LMTP sur le marché d'assainissement et d'adduction en eau potable sur le projet Concillon / Four à Chaux / Rue du Nord

Des travaux supplémentaires sont prévus rue Concillon avec une reprise du branchement eaux pluviales chez Mr FOURREAUX et dépose de nouvelles canalisations rue du Four à Chaux.

Montant initial du marché : 458 798,70 € HT

Charge supplémentaire (avenant n°1) : 61 763.80 € HT

Charge supplémentaire (avenant n°2) : 17 795.07 € HT

Nouveau montant : 540 357.57 € HT

% Avenant (avenant n°1 + avenant n°2) : 17.78 %

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°2 avec l'entreprise LMTP pour les travaux rue de concillon / four à chaux / rue du nord.

5. Travaux en régie

Monsieur le Maire donne communication des douze opérations réalisées cette année dans le cadre des travaux en régie :

PROGRAMMES	Matières consommées et charges directes	Charges de personnel	Total
WC extérieur Place Langlade	9 820.12 €	8 625.00 €	18 445.12 €
Abri de rangement Ecole Maternelle	2 592.88 €	4 725.00 €	7 317.88 €
Aménagement de la Salle du Conseil	258.69 €	387.50 €	646.19 €
Mise en accessibilité WC intérieur salle de l'Amicale Laïque	3 296.64 €	3 950.00 €	7 246.64 €
Mise en accessibilité Ecole Maternelle	9 568.54 €	10 525.00 €	20 093.54 €
Aménagement et réaffectation d'un bâtiment Communal	11 548.06 €	10 975.00 €	22 523.06 €
Aménagement rue des Jardins	1 113.19 €	2 137.50 €	3 250.69 €
Mise en accessibilité WC Espace Lumière	13 530.44 €	11 375.00 €	24 905.44 €
Restaurant Communal rue du Port	1 447.00 €	2 200.00 €	3 647.00 €
Mise en sécurité de Voirie - Rue Paul Bert	7 633.58 €	6 300.00 €	13 933.58 €
Entrées des prés - La Philipponnières - Chemin de Félines	2 953.49 €	1 312.50 €	4 265.99 €
Mise en sécurité de la Voirie 2016	13 824.45 €	3 137.50 €	16 961.95 €
Total	77 587.09 €	65 650.00 €	143 237.09 €

Ces travaux ont contribué à la valorisation du patrimoine communal. Il convient donc de basculer leur charge en section d'investissement.

Les dépenses en fournitures et matières consommées, charges directes, s'élèvent à 77 587.09 €.

Les dépenses de personnel, quant à elles, se montent à 65 650 €.

Le conseil municipal à l'unanimité : **Approuve** la proposition

6. Tarif Eau et Assainissement 2017

Monsieur le Maire expose qu'il convient de réviser les tarifs du service Assainissement pour l'année 2017. **TARIF ASSAINISSEMENT :**

PRIME FIXE ANNUELLE SAUR	35.00 €
PRIME FIXE ANNUELLE COMMUNE	20.00 €
Sur consommation / m3 (tarif SAUR)	0,586 €
Sur consommation / m3 (tarif Commune)	0,2369 €
Modernisation des réseaux	0,18 €

$((\text{conso total} + \text{modernisation des réseaux}) \times 100) + (\text{prime fixe communale} + \text{prime fixe saur}) = \text{coût pour } 100\text{m}^3 / 100 = \text{coût moyen de l'assainissement seul / m}^3$	1,5529 €
--	-----------------

Concernant le tarif de l'eau et de l'assainissement, Monsieur le Maire propose de maintenir les mêmes tarifs qu'en 2016 et d'accepter les augmentations prévues par le SAUR dans le contrat de délégation de service public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 22 voix pour et 1 abstention :

- Accepte de maintenir la part communale pour les tarifs eau et assainissement
- Accepte les augmentations de tarifs de la SAUR prévues dans le contrat de délégation de service public

La part de la commune sur l'eau et l'assainissement, bien que maintenue en 2017, devrait certainement évoluer dans les années futures compte tenu des travaux engagés et à venir.

7. Demande de subvention au conseil départemental au titre des amendes de police pour l'aménagement de la voirie Concillon

Objet de la demande : le présent dossier de demande de subventions concerne l'aménagement du plateau traversant sur la RD1, au titre des « amendes de police »

Description des travaux : L'aménagement de ce plateau traversant s'inscrit dans la volonté de réduire la vitesse sur la route départementale et ainsi d'améliorer la sécurité. Les amorces des rue Beaujeu et de Concillon seront reprises. Les trottoirs seront au niveau de la chaussée et traités en pavés béton. La continuité piétonne sera assurée par un marquage en résine gravillonnée.

Les travaux sont programmés au printemps 2017.

Coût HT du projet : 35 275.86 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la demande de subvention au conseil départemental au titre des amendes de police pour l'aménagement d'un plateau traversant sur la RD1
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier

8. Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour les travaux Concillon

Objet de la demande : le présent dossier de demande de subventions concerne l'aménagement de la rue du Nord, de la rue du Four à Chaux (Route Départementale n°1 et de la Rue de Concillon, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Description des travaux :

L'aménagement de ces rues consistent notamment en :

- La sécurisation des circulations piétonnes et des intersections,
- La création de cheminements piétons accessibles aux PMR le long des voies
- La requalification de la partie ouest de la rue du Four à Chaux jusqu'à la rue de Concillon
- La création de places de stationnement le long des voies

Les travaux sont programmés au printemps 2017.

Coût HT du projet : 550 623.89 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2017 (DETR) concernant l'aménagement de la rue du Nord, de la rue du Four à Chaux (Route Départementale n°1 et de la Rue de Concillon
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier

9. Demande de subvention programme voirie 2017 pour les travaux Concillon

Objet de la demande : le présent dossier de demande de subventions concerne les travaux de voirie de la rue du Nord et de la Rue de Concillon, au titre des « travaux de voirie communale 2017 ».

Description des travaux :

L'aménagement de ces 2 rues consistent notamment en :

- Le reprise de la structure de chaussée sur toute la longueur après le passage de l'assainissement
- La pose de bordures et caniveau en béton,
- La réalisation de trottoirs en enrobés
- La réalisation d'un tapis d'enrobés

Les travaux sont programmés au printemps 2017.

Coût HT du projet : 197 971.38 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la demande de subvention au conseil départemental au titre du programme voirie 2017 concernant l'aménagement de la rue du Nord, de la rue du Four à Chaux (Route Départementale n°1 et de la Rue de Concillon)
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier

10. Demande de subvention dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'agrandissement du groupe scolaire

Description du projet : La commune de Balbigny souhaite agrandir son école primaire en réalisant l'adjonction de 2 classes supplémentaires sur le site existant longeant la rue Paul Bert

A cette fin, elle souhaite choisir une équipe de Maitrise d'œuvre pour mettre en forme le programme suivant :

- deux classes de 65m²
- un sanitaire pour les enfants garçons et filles aux normes PMR

N° de parcelle : C 2846

Superficie de la parcelle : 3157 m²

Adresse du Terrain : 5 rue Paul Bert

Surface existante : 146.00 m²

Surface créée : 147.50 m²

Surface totale : 293.50 m²

L'équipe de Maitrise d'œuvre devra une compétence en bâtiments de niveau énergétique « passif », de préférence en structure bois utilisant des techniques constructives valorisant la forêt locale. Une extension ultérieure en étage devra être possible, avec accessibilité PMR.

Une attention particulière devra être apportée à l'éclairage naturel.

Plan de financement (en HT) :

Coût de la construction :	260 000 €
Honoraires	33 124 €
Total	293 124 €

Financement du projet

Département (COCS)	30 %
Contrat de ruralité	20 %
Enveloppe parlementaire	5 %
Commune de Balbigny	45 %

Où cet exposé, le conseil à l'unanimité,

- Approuve la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'agrandissement du groupe scolaire
- Approuve le plan de financement

11. Demande de subvention pour l'agrandissement du groupe scolaire dans le cadre du contrat de ruralité

Vu la délibération précédente, adoptée à l'unanimité.

C. VOIRIE

12. Dénomination de voiries communales

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'arrivée de la fibre optique sur Balbigny en 2017, chaque propriété doit avoir un nom de voie et un numéro de voie (plus de lieux-dits et hameaux)

Monsieur le Maire propose les dénominations suivantes :

Chemin desservant la STEP : chemin de la STEP

Chemin de la maison Magnien à maison Leroux : Chemin de la Roche

Chemin de Chez Gilles Dupin à chez B Dargon : la Ville

Route du Bernand (D56) de la 1082 à la coursière avant la maison Magaud

De la maison Magaud à Praléry route de Praléry

Accès Camping : chemin de la route bleue

Chemin des Chessieux du Carrefour de Biesse jusqu'au Viaduc

Chemin de la Garelle du Djinko jusqu'au carrefour de Biesse

Impasse du Viaduc chemin maison Peiller

Impasse des Prairies : chemin maison Rondy

Chemin de Biesse du carrefour jusqu'aux limites de St Marcel

Chemin de Lachat : du carrefour rue de l'industrie jusqu'au pont de l'autoroute + Maison Jacquemond

Chemin du Moulin à vent du pont de l'autoroute jusqu'aux limites de St Marcel y compris le chemin Verne, Gardette, Vachez

Chemin des Rivières maisons Darnet/ ex Michaud

Chemin de Montagne du carrefour rue de l'industrie jusqu'à chez André Thomas

Allée du Château du carrefour des Sicots jusqu'à chez Moulard

Chemin de Félines du carrefour de la Goutte Rouge jusqu'au carrefour de la Rôtie

Chemin des Pins Montagne du carrefour de la Rôtie jusqu'au pont de l'autoroute

Chemin Henriette PetitDemange du carrefour chemin de Félines jusqu'au carrefour de Montélimar

Chemin de Montelimar du carrefour maison Nicolas jusqu'à chez Perette.

Lotissement des Peupliers ajouter : rue Henri Bernard lot....

Impasse de la rue du Four à Chaux jusqu'au Peupliers Impasse des Tulipes

Impasse : des Palombes De l'angle de l'impasse du Collet jusqu'à la Rivière

Impasse des Glycines de la route de Néronde jusqu'au chemin privé René Giraud

Chemin des Crocus : de la route de Pouilly jusqu'au chemin de la Signière

Chemin de la Pelle de l'office notarial jusqu'au chemin de la Pompe

Chemin de la Rôtie : Carrefour Sicot à la limite de St Marcel de Félines

Chemin de Chassagny du carrefour de l'allée de bois vert jusqu'à la route de Pouilly

Chemin du Mont de la route de Pouilly jusqu'aux limites de Néronde

Chamaroux : de la rue de Thuinon au chemin Tardivon

Chemin Tardivon : du cimetière au carrefour chemin de la ville

Chemin du Placet : de la route D56 au passage à niveau (ex maison Duché)

Chemin de la Roche à dents : (chemin Jacquemon)

Chemin des bois : (chemin Christian BRUEL)

Chemin de la Tour : route de Pouilly / route de Néronde

Chemin de Montézin : route de néronde au château d'eau

Où cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les dénominations suivantes.

13. Convention pour l'installation d'une centrale mobile d'enrobé sur le site SAMRO avec la société Roger MARTIN

En Novembre 2016, la société Roger MARTIN (le Bénéficiaire) a été attributaire d'un marché relatif à la réalisation des chaussées de la mise à 2*2 voies de la RN82, entre Neulise et Balbigny.

Pour réaliser ladite opération, la société prévoit d'occuper un terrain (ex site SAMRO) situé au droit du Chemin et appartenant à l'Etablissement Public EPORA, pour l'installation provisoire d'une centrale d'enrobage à chaud de matériaux de chaussées, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives requises et de la finalisation du contrat de location avec le propriétaire du terrain.

Monsieur le Maire donne lecture des termes de la convention.

Après en avoir débattu la convention pour l'installation d'une centrale mobile d'enrobé sur le site SAMRO avec la société Roger MARTIN est adoptée à l'unanimité.

D. SYNDICAT DU BONSON

14. Animations du plan d'actions

Cet avenant, prévu dans l'article 4 de la convention de partenariat entre les maîtres d'ouvrage de captages Grenelle de la Loire, a pour objectif de reconduire le partenariat et d'en redéfinir les modalités pour 2016 et 2017.

Pour rappel :

Le département de la Loire décompte quatre captages classés prioritaires en 2010 au titre du Grenelle de l'environnement :

- Les puits de Balbigny (commune de Balbigny)
- Les puits d'Unias (Syndicat Mixte du Bonson)
- Le barrage d'Echansieux (Syndicat des Eaux du Gantet)
- Le barrage de la Gimond (Syndicat de Chazelles Viricelles)

Deux nouveaux captages ont été classés prioritaires en 2014 au titre du SDAGE Loire en Rhône-Alpes :

- Le puits des Giraudières (Syndicat Mixte du Bonson)
- Les captages de Saint André le Puy (SIVAP).

C'est pourquoi, dans le cadre et dans l'intérêt général de l'ensemble des maîtres d'ouvrages, le Syndicat Mixte du Bonson a choisi par délibération en date du 11/10/2011 de se doter des compétences nécessaires à l'animation de son plan d'actions.

Compte tenu des enjeux communs et comme prévu par les articles L 5111-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, le Syndicat Mixte du Bonson assurera cette prestation pour les collectivités partenaires afin de leur permettre d'assurer cette compétence.

Monsieur le Maire donne lecture des termes de la convention.

Où cet exposé, l'avenant n° 2 concernant la convention de partenariat entre les maîtres d'ouvrages de captages prioritaires Grenelle dans le département de la Loire est adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

15. Regroupement de l'école élémentaire et maternelle

Monsieur l'Inspecteur académique demande à la commune de Balbigny de se positionner sur le regroupement de l'école élémentaire (Rue Paul Bert) et l'école maternelle (Rue du Port).

Cette fusion des deux entités entraînerait la suppression d'un poste de directeur d'école.

Après en avoir débattu le conseil municipal refuse le regroupement de l'école maternelle et de l'école élémentaire :

21 voix contre le regroupement

2 abstentions

16. Demande de subventions au titre de l'enveloppe de solidarité 2017 auprès du conseil départemental de la Loire

Monsieur le Maire expose que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité pour l'exercice 2017 versée par le Conseil Départemental de la Loire.

Il propose d'inscrire un montant subventionnable à hauteur de **37 750.50 € HT**.

Ce programme comportera la toiture du groupe scolaire et de l'Amicale, l'accessibilité de la Mairie ainsi que l'isolation de l'atelier de la Tuilerie.

Adopté à l'unanimité.

Convention de mise à disposition de Mr VERNE Jérôme sur la commune de Savigneux au service « espaces verts »

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur VERNE Jérôme débute officiellement dans son nouveau poste à Savigneux le 24/01/2017. Pour que la transition se passe dans de bonnes conditions, une convention de mise à disposition sera prise entre les deux communes quinze jours avant sa prise de fonction.

La commune de Balbigny met à disposition de la commune de SAVIGNEUX son agent, Mr VERNE Jérôme, agent de maîtrise titulaire, au service « espaces verts ».

Ce fonctionnaire est mis à disposition de la commune de SAVIGNEUX pour une durée de deux semaines du 10/01/2017 au 24/01/2017.

La durée de mise à disposition ne pourra pas excéder 35 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire donne lecture des termes de la convention.

Où cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition de Mr VERNE Jérôme sur la commune de Savigneux et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

E. QUESTIONS DIVERSES

Réunion avec le sous-préfet le 15/12/2016 : échanges constructifs, une réunion sera organisée courant février 2017 sur l'avenir de la ZAIN. Le sous-préfet a été réceptif au projet d'agrandissement du groupe pour lequel une dotation d'équipement des territoires ruraux est sollicitée ainsi qu'une enveloppe dans le cadre des contrats de ruralité.

Réunion avec les commerçants et artisans de Balbigny le 14/12/2016 : échanges sur le règlement local de publicité, partenariat Mairie / ENISE /IUT, mise en place d'un comité technique.

Réunions publiques : le 19/01/2017 sur le PLU et le 16/02/2017 sur l'EAGB

Commission culture et tourisme : le 25/01/2017

Diagnostic thermique du SIEL sur le cinéma : 29 000 € de travaux pour le chauffage et la ventilation et 74 900 € pour l'isolation thermique. Un projet global de subvention sera déposé auprès de la Région et sera présenté à Monsieur Jean-Pierre TAITE, conseiller régional, lors de sa venue sur Balbigny le 11/01/2017.

Travaux de la STEP : mise en service de la station en mars 2017

Après-midi festif du CCAS : Monsieur THOMAS André demande si le repas de l'amitié est maintenu cette année. Madame DUFOUR Françoise lui répond par la négative. La capacité de la salle du restaurant scolaire est devenue trop exigüe. Le repas est parfois trop long pour certaines personnes âgées. Une nouvelle formule est proposée. Monsieur THOMAS André regrette ce choix.

Prochain conseil municipal : le 07/02/2017 à 20h30

Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 23h15.

Le Maire,

Gilles DUPIN